



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°22.08.04

Rapporteur : Isabelle DESMALLEES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 29 novembre 2022

Date d'affichage : 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le cinq décembre à dix-huit heures trente,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Adjoint,
Gaspard BOREL Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEES,
Paul FIGVED, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Magali BRECHU ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Muriel FINE ayant donné pouvoir à Nathalie FORM
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Paul FIGVED

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14

Objet : Approbation de la Convention territoriale Globale

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les Contrats Enfance Jeunesse du territoire sont arrivés à terme le 31 décembre 2021 et que la CAF a institué un nouveau dispositif dénommé Convention Territoriale Globale (CTG) afin d'appréhender dans leur ensemble les besoins exprimés par la population.

La Convention Territoriale Globale portera principalement sur les 5 thématiques socles suivantes : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits. Elle pourra être complétée par d'autres thématiques le cas échéant.

Vu la circulaire n°2020-01 du 16 janvier 2020 de la Direction des politiques familiales et sociales relative au déploiement des Conventions Territoriales Globales et des modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-06-25-00002 du 25 juin 2021 et la délibération de la Communauté de Communes n° 2022-82 du 13 septembre 2022 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes du Briançonnais notamment en matière de petite enfance ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif de la Communauté de Communes du Briançonnais en date du 17 novembre 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale de la Communauté de Communes du Briançonnais en date du 21 novembre 2022 ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale intègre :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipement existant soutenue par la CAF et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants ;
- Les modalités d'interventions et les moyens mobilisés, les modalités d'évaluation et de pilotage.

Considérant l'élaboration du projet de territoire partagé par les groupes de travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

↪ **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale établie en partenariat avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale dont la branche Caisse d'Allocations Familiales ;

↪ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 5 décembre 2022

Le Maire

Emeric SALLE

